

## Note environnementale – Projet photovoltaïque de CHAMPLAURIER (Mouzon, Lesignac-Durand, 16)

### Résumé

Le projet photovoltaïque au sol de Champlauriers sur les communes de Mouzon et Lesignac-Durand (département 16) avec une puissance envisagée de 7 MWc, s'implante sur un secteur agricole de plaine présentant un faible enjeu écologique. Les données consultées (OBV-NA, Fauna, LPO, INPN) indiquent l'absence d'espèces végétales protégées, l'absence d'habitats naturels remarquables sur l'emprise, ainsi qu'une faune typique des milieux agricoles ouverts. Aucun périmètre réglementaire (Natura 2000 à 9,5km) (ZNIEFF 2,2 km), (ENS) n'est présent à proximité immédiate du site. Les incidences potentielles sur la biodiversité sont considérées comme non notables.



### Méthodologie

L'analyse environnementale du projet agrivoltaïque de Champlaurier (communes de Mouzon et Lesignac-Durand, 16) repose sur :

- la consultation des bases de données environnementales suivantes :  
**INPN, OBV Nouvelle-Aquitaine, Observatoire Fauna, données LPO Vienne,**
- l'analyse cartographique (Géoportail, orthophotographies IGN, Corine Land Cover),
- des observations visuelles du site et de ses abords immédiats.

Cette démarche est proportionnée au stade de la procédure de cas par cas.

### Habitats

## Milieux naturels et flore

Les parcelles concernées sont occupées par des **prairies agricoles exploitées** dans le cadre d'un élevage bovin laitier.

La cartographie Corine Land Cover classe le site en **prairies permanentes et surfaces agricoles hétérogènes**.



Les consultations de l'OBV Nouvelle-Aquitaine et de l'INPN ne mettent pas en évidence :

- de milieux naturels remarquables,
- d'espèces végétales protégées ou patrimoniales sur l'emprise du projet.

La flore est caractéristique de prairies agricoles entretenues, sans sensibilité particulière.

**Enjeu floristique : faible.**

## Faune et biodiversité

Les données issues de l'Observatoire Fauna, de la LPO Poitou-Charente et de l'INPN indiquent la présence potentielle d'espèces faunistiques communes associées aux milieux agricoles ouverts, à une échelle élargie.

Aucune donnée ne signale :

- de site de reproduction d'espèces protégées sur l'emprise,

- de zone fonctionnelle majeure directement concernée par le projet.

Le site ne se situe pas sur un corridor écologique majeur. Les haies et fossés existants, principalement en limites parcellaires, sont conservés et restaurés afin d'assurer des continuités écologiques locales.



**Enjeu faunistique : faible à modéré.**

## Espaces protégés et zonages environnementaux

Le périmètre du projet :

- n'est pas situé dans un site Natura 2000 (9,5km ),
- n'est pas concerné par une ZNIEFF (type I ou II)(2,2km) ,
- ne recouvre aucune réserve naturelle ou périmètre de protection réglementaire.

Aucune zone humide inventoriée n'est identifiée sur l'emprise à partir des bases de données consultées.

**Enjeu réglementaire : nul à faible.**

---

## Sols, eau et risques naturels

Les sols sont à vocation agricole, exploités de longue date et sans artificialisation notable.

Le projet prévoit des structures agrivoltaïques surélevées, avec :

- une emprise au sol limitée,
- le maintien de la perméabilité des sols,
- l'absence de fondations lourdes continues.

Aucun impact significatif n'est attendu sur :

- les écoulements superficiels,
  - la ressource en eau,
  - les risques naturels, qui restent faibles à l'échelle du site.
- 

## Paysage et cadre de vie

Le projet s'inscrit dans un paysage rural à dominante agricole.  
Les habitations sont peu nombreuses et éloignées de l'emprise.

L'implantation :

- conserve les éléments paysagers existants,
- limite les covisibilités,
- s'inscrit dans un usage agricole déjà présent.

Les impacts paysagers sont **modérés et localisés**.



### Appréciation des impacts du projet

Les impacts potentiels du projet sont :

- **temporaires et limités** en phase de chantier,
- **faibles en phase d'exploitation**, du fait :
  - du maintien de l'activité agricole,

- du caractère réversible des installations,
- de l'absence d'artificialisation continue.

Aucun effet cumulatif significatif avec d'autres projets n'est identifié.

---

### Justification du cas par cas

Au regard :

- de l'occupation agricole actuelle du site,
- de l'absence de milieux naturels sensibles ou protégés,
- du faible niveau d'enjeux environnementaux identifiés,
- du caractère réversible et faiblement impactant du projet,
- du maintien d'un élevage bovin laitier effectif,

les incidences potentielles du projet sur l'environnement apparaissent **limitées et non significatives**.

Le cadre réglementaire du projet sera réévalué lors des phases ultérieures si nécessaire, au regard de ses caractéristiques définitives.